

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/10.7/N/101

2 octobre 2008

(08-4663)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

## ACCORD CONCLU PAR UN MEMBRE AVEC UN AUTRE OU D'AUTRES PAYS SUR DES QUESTIONS RELATIVES AUX RÈGLEMENTS TECHNIQUES, AUX NORMES OU AUX PROCÉDURES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

### Notification

Aux termes de l'article 10.7 de l'Accord, "Chaque fois qu'un Membre aura conclu avec un autre ou d'autres pays un accord portant sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité et qui peuvent avoir un effet notable sur le commerce, l'un au moins des Membres parties à l'accord notifiera aux autres Membres, par l'intermédiaire du Secrétariat, les produits qui seront visés par l'accord, en décrivant brièvement celui-ci". Le Secrétariat a reçu la notification ci-après au titre de l'article 10.7.

<b>1. Membre adressant la notification:</b> <u>UKRAINE</u>
<b>2. Titre de l'accord bilatéral ou plurilatéral:</b> <i>The Memorandum of Understanding in the fields of Standardization, Metrology and Conformity Assessment between the State Committee of Ukraine on Technical Regulation and Consumer Policy and the Korean Agency Technologies and Standards (KATS)</i> (Mémorandum d'accord entre le Comité national de l'Ukraine pour la réglementation technique et la politique en faveur des consommateurs et l'Office coréen de la technologie et des normes dans les domaines de la normalisation, de la métrologie et de l'évaluation de la conformité)
<b>3. Parties à l'accord:</b> République de Corée et Ukraine
<b>4. Date d'entrée en vigueur de l'accord:</b> 21 septembre 2007. Accord conclu pour cinq ans
<b>5. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national):</b> Produits d'exportation/d'importation
<b>6. Questions sur lesquelles porte l'accord (règlements techniques, normes ou procédures d'évaluation de la conformité):</b> Normalisation, évaluation de la conformité et métrologie
<b>7. Description succincte de l'accord:</b> Accord interorganismes de reconnaissance mutuelle de l'évaluation de la conformité des travaux sur la base d'accords additionnels entre les organismes de certification

**8. Pour tous renseignements additionnels, s'adresser à:**

*Ministry of Economy of Ukraine* (Ministère de l'économie de l'Ukraine)

*WTO National Enquiry Point & Information Processing Centre* (Point national d'information pour l'OMC et centre de traitement de l'information)

8 Lvivska Square

Kiev 04655 (Ukraine)

Téléphone: +38 044 272 11 24

Fax: +38 044 272 11 47, +38 044 272 15 78

Courrier électronique: [ep@mfert.gov.ua](mailto:ep@mfert.gov.ua)

Site Web: <http://nepu.com.ua>

---